

COMITE DES OBSERVATEURS DES DROITS DE L'HOMME CODHO

Version originale en français Kinshasa/ Paris, le 26 août 2016.

République démocratique du Congo

PREALABLE AU PROCESSUS DU DIALOGUE POLITIQUE NATIONAL INCLUSIF EN RD CONGO: Libération de tous les détenus politiques et d'opinion, et abandon de poursuite contre des leaders politiques et de la société civile pour des faits d'opinion, insurrectionnels, faits de guerre et infractions politiques

LISTE NON EXHAUSTIVE DES DETENUS POLITIQUES ET D'OPINION ET AUTRES PERSONNES POURSUIVIES PAR LA JUSTICE OU RECHERCHEES PAR LES FORCES DE LA DEFENSE ET DE SECURITE POUR DES FAITS POLITIQUES OU D'OPINION

En liminaire-

1. La République démocratique du Congo a accédé à sa souveraineté internationale le 30 juin 1960. Elle est membre de l'Organisation des Nations Unies (ONU) et de l'Union africaine (UA). Située en Afrique central, le Congo partage ses frontières avec neuf pays: l'Ouganda, le Burundi, le Rwanda, la Tanzanie, la Zambie, l'Angola, le Congo - Brazzaville, la Centrafrique et le Soudan. La Constitution actuelle date du 8 février 2006. Le Congo est partie à plusieurs conventions internationales et régionales relatives aux droits humains, notamment le Pacte international des Nations Unies relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC) du 16 décembre 1966, le Pacte international des Nations Unies relative aux droits civils et politiques (PIDCP) du 16 décembre 1966, et la Convention des Nations Unies contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (CAT) du 10 décembre 1984.

2. En produisant la présente liste, le Comité des Observateurs des Droits de l'Homme - CODHO apporte sa modeste contribution à l'approche visant la décrispation de la crise politique actuelle en République démocratique du Congo - Une crise née de la mal élection ou de la contestation du résultat de l'élection présidentielle de novembre 2011 en République démocratique du Congo.

3. En établissant la présente liste, CODHO s'adresse principalement à monsieur Edem Kodjo, le Facilitateur désigné par l'Union africaine, et soutenu par le Conseil de sécurité des Nations Unies pour mener à bien les préparatifs et la tenue du dialogue politique national inclusif en République démocratique du Congo. Il s'adresse aussi aux membres du Groupe de soutien à la facilitation composé de l'Envoyé spécial du Secrétaire général de l'ONU pour les Grands Lacs, **Said Djinnit**; le Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU pour la République démocratique du Congo et chef de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), **Maman Sidikou**; l'Envoyé spécial de l'Union européenne (UE) pour l'Afrique, **Koen Vervaeke**; l'Envoyé spécial du Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), l'ancien Président de la Confédération Helvétique, **H.E Pascal Couchepin**; le Secrétaire exécutif de la Communauté de développement d'Afrique australe (SADC), **S.E. Dr Stergomena impôt Lawrence** et le représentant du Secrétaire exécutif de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL), **Amb. Ambeyi Ligabo**, et à tous les Ambassadeurs des pays africains accédités en RD Congo.

4. La présente liste est aussi destinée d'une part aux autorités congolaises, notamment le Président de la République monsieur **Joseph Kabil**a, au premier Ministre, monsieur **Matata Ponyo Augustin Mapon**; au président de l'Assemblée nationale, monsieur **Aubin Minaku Njalandjoku**; au président du Sénat, monsieur **Leon Kengo wa Dongo**; au président de la Cour Constitutionnelle, monsieur **Benoit Lwamba Bindu**; au premier président de la Cour suprême de justice, monsieur **Jérôme Kitoko Kimpele**; et au ministre de la justice et droits humains, monsieur **Alexis Thambwe Mwamba**. Le CODHO s'adresse à ces autorités nationales pour la mémoire des présents et des générations futures, en rapport avec les compétences et responsabilités respectives de ces autorités à la tête des institutions publiques de l'Etat, et face à la dignité de leurs concitoyens en détention au secret ou non, recherchés par les forces de sécurité et de la défense et/ ou poursuivis par la justice nationale congolaise pour des faits politiques et/ou d'opinion.

5. Le CODHO adresse cette liste aussi au Président du Conseil de sécurité des Nations Unies, monsieur **H.E. Dato' Ramian Ibrahim** et aux Représentants Permanents des pays membres à New York; au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, **H.E. Ban-ki moon**, pour leur soutien indispensable au Facilitateur du dialogue inclusif; à la présidente de la Commission de l'Union africaine (UA), **H.E. Nkosazana Dlamini-Zuma**, en sa qualité de mandante du facilitateur du dialogue politique national inclusif en RD Congo, et au Représentant spécial du Secrétaire

general de l'ONU en RD Congo et chef de la MONUSCO, monsieur **Maman Sambo Sidikou**, aux **Représents permanents des pays membres de l'Union africaine (UA)** à Addis-Abeba et à tous Ambassadeurs accrédités en R D Congo.

6. La présente liste est aussi destinée aux **Responsables des partis et regroupements politiques**, et ceux des organisations de la société civile congolaise, actifs dans les négociations actuelles, en vue de la tenue du dialogue politique national inclusif.

I. INTRODUCTION-

Synthèse explicative-

7. Le Gouvernement de la République, à travers le ministre de la Justice, Garde des Sceaux et Droits Humains, monsieur Alexis Thambwe Mwamba a organisé, le 19 août 2016, une cérémonie annonçant la publication de ce qu'il a appelé "**Mesure de décrispation politique**", qui a constitué une liste de 24 personnes dont 19 déjà libérées il y a de cela plus de deux semaines, et 5 autres détenus d'opinion sensées être libérées à l'issue de cette cérémonie. Ils n'ont pas été libérés, malgré toute la publicité qui a entouré cette cérémonie. Il s'agit pour cette dernière catégorie de messieurs **Christopher Ngoyi Mutamba** (Synergy Congo Culture et Développement - **SCCD**) détenu depuis 21 janvier 2015 à Kinshasa, **Frédéric BAUMA WINGA alias Fred**, et **Yves MAKWAMBALA MA-N'SIAMFUMU alias Lemak** (Luttre pour Changement-LUCAHA) détenus depuis le 15 mars 2015 à Kinshasa, **Jean-Marie Kalonji** (Mouvement citoyen, « Il est Temps RDC - Quatrième Voie) et **Paul Kikukama Ndjoloko** (Coordination de la Société Civile à Lubumbashi), détenu depuis le 29 septembre 2015 à la prison de Kasapa à Lubumbashi.

8. La présente liste deux grandes catégories des leaders et membres des partis politiques de l'opposition et des organisations de la société civile actuellement persecutés par les autorités de la République démocratique du Congo mais non détenus d'une part (II), et des leaders des partis des leaders et membres des partis politiques de l'opposition et des organisations de la société civile persécutés et actuellement détenus pour des faits politiques et d'opinion (III).

a). Leaders politiques et sociaux en clandestinité en RD Congo ou en exil parce que recherchés par les forces de défense et de sécurité en RD Congo. Il s'agit de leaders de certains partis politiques de l'opposition et ceux de certaines organisations de la société civile (II.1).

-En ce qui concerne les partis politiques, le CODHO a identifié des leaders des partis et autres organisations politiques suivants: Armée de Résistance Populaire-ARP (II.1.a), Alliance des Patriotes pour la Réfondation du Congo -APARECO (II.1.b), Rassemblement congolais pour la Démocratie/ Kisangani-Mouvement de Libération -RCD/K-ML (II.1.c), Rassemblement congolais pour la Démocratie-National -RCD-N (I.1.d), Groupe de sept partis politiques -G7 (II.1.e), Engagement pour la Citoyenneté et le Développement -ECIDE (II.1.f), Résistants Combattants du Kongo-RCK (II.1.g), Alliance Des Forces Congolaises-AFC (II.1.h), et Lisanga (II.1.i).

-En ce qui concerne les leaders des Organisations de la société civile actuellement recherchés par les forces de la défense et de sécurité en RD Congo, le CODHO cite des leaders des organisations suivantes : Comité des Observateurs des Droits de l'Homme - CODHO (II.2.a), Mouvement citoyen Filimbi (II.2.b), Ministère de la Restauration à partir de l'Afrique noire -MIRA (I.2.c), Ligue des Electeurs -LE (II.2.d), et les Organisations à base communautaires -OAC (II.2.e),

-Trois membres du Tribunal de paix de Lubumbashi/ Kamalondo sont fortement recherchés par les forces de sécurité (II.3).

b). Les détenus politiques et d'opinion en RD Congo; à Kinshasa et à Lubumbashi sont essentiellement membres des partis politiques et/ou des organisations de la société civile suivants (III):

-A Kinshasa (III.1): Détenus politiques et d'opinion des prisons Makala et Ndolo à Kinshasa (III.1.1)- A) Les partis et organisations politiques: Armée de Résistance Populaire-ARP (III.1.1.A.a), Démocratie Chrétienne -DC (III.1.1.A.b), Solidarité Congolaise pour la Démocratie et le Développement -SCODE(III.1.1.A.c), Groupe de sept partis politiques -G7 (III.1.1.A.d), Mouvement de Libération du Congo - MLC (III.1.1.A.e), Union des Républicains -UR (III.1.1.A.f), Union pour la Nation Congolaise -UNC (III.1.1.A.g), Détenus politiques condamnés dans le procès Laurent D. Kabila à la Prison Makala à Kinshasa (III.1.1.A.h) et les Victimes de la non application équitable de la Loi n° 014/006 du 11 février 2014 portant amnistie pour faits insurrectionnels, faits de guerre et infractions politiques (III.1.1.A.i);

-B) Détenus d'opinion à la prison Makala à Kinshasa: -Luttre pour le Changement - LUCHA (III.1.1.B.a), Société civile de Kisangani -SOCIKIS (III.1.1.B.b); Les Détenus politiques des geôles de l'Agence Nationale de Renseignements (ANR) et de l'Etat-major de Sécurité Militaire à Kinshasa (III.1.2): Union des Nationalistes Fédéralistes du Congo Kyungu - UNAFEC/Kyungu (III.1.2.a), Mouvement de Libération du Congo - MLC (III.1.2.b), et Union de Jeunes Patriotes Sacrifiés/ Kadogo -UJPS (III.1.2.c) ;

-A Lubumbashi (III.2): A) Les partis et organisations politiques: Union des Nationalistes Fédéralistes du Congo Kyungu - UNAFEC/ Kyungu, et le Groupe de sept partis politiques - G7 (à la prison de Kasapa et à l'Agence nationale de Renseignements - ANR).

Le détenus politiques et d'opinion à Lubumbashi (Sud-Est du pays) (III.2):

Détenus politiques et d'opinion dans la prison de Kasapa (III.2.1) - III.2.1.A. Détenus politiques : -Union des Nationalistes Fédéralistes du Congo Kyungu - UNAFEC/Kyungu (III.2.1.A.a); Groupe de sept partis politiques - G7 (III.2.1.A.b)

- Détenus politiques dans les geôles de l'Agence Nationale de Renseignements (ANR) à Lubumbashi (III.2.2) -Détenus politiques: Union des Nationalistes Fédéralistes du Congo Kyungu - UNAFEC/Kyungu (a):

c. Dans le cadre de la décrispation de l'espace médiatique, quatre chaînes de radio et télévision -propriété des leaders politiques de l'opposition sont encore interdites d'émettre (IV).

d. Conclusion et recommandations (V).

II. DES LEADERS POLITIQUES ET SOCIAUX FORCES EN CLENDESTINITE OU EN EXIL PARCE QUE RECHERCHES PAR LES FORCES DE SECURITE

II.1. Leaders des partis et regroupements politiques

Des leaders et membres des 10 partis et regroupements politiques feraient l'objet de recherches à Kinshasa. Il s'agit de:

II.1.a) Armée de Résistance Populaire-ARP

01. Benoît Faustin Munene, ARP
02. Kasa-Vubu Ngimbi Marvyn, ARP
03. Kanama Marie-Faustine, ARP
04. Michel Kanama, ARP
05. Nabwenge Lobota, ARP
06. Mampuya Kizito, ARP
07. Mbelo Robert, ARP
08. Bayakala Mukawa-Sungu Timothée, ARP
09. Bakalandwa Omar, ARP
10. Muko Aimerance, ARP
11. Bakalandwa Omar, ARP

12. Apete Mira, ARP
13. Ipangu Buka Patrick, ARP
14. Kreuzbichler Angiom Suzanne, ARP
15. Kasongo-Lunda Kiamfu Panzu (Lomi), ARP
16. Mayokidi Simon, ARP
17. Litanga Sileki Paul-Augustin, ARP

II.1.b) Alliance des Patriotes pour la Réfondation du Congo -APARECO

01. Honoré Ngbanda-Nzambo Ko Atumba, APARECO
02. Candide Okeke, APARECO
03. Botsua Bokulu, APARECO
04. Joseph Makunga, APARECO
05. Paulin Lomena, APARECO
06. Jean-Marie Makakngu, APARECO
07. Daniel Onhema, APARECO
08. Bernard Mbongi, APARECO
09. Clovis Mbikay, APARECO
10. Ndala wa Ndala, APARECO
11. Alphonse Ebama Njoko, APARECO
12. Raphy Kizozo, APARECO
13. José Yango W'Etshiko (Yajovin), APARECO
14. Léonard Mulopo Kapita, APARECO
15. Frederick Batuafe, APARECO
16. Fulgence Kongo Odjile, APARECO
17. Jean-Jacques Buangala, APARECO
18. Georges Moke Modiki, APARECO
19. Emmanuel Ibobo, APARECO
20. Mangongo Monga Akambu, APARECO

II.1.c) Rassemblement congolais pour la Démocratie/ Kisangani-Mouvement de Libération -RCD/K-ML

1. Antipas Mbusa Nyamwisi, RCD/K-ML

II.1.d) Rassemblement congolais pour la Démocratie-National -RCD-N

1. Roger Lumbala, RCD-N

II.1.e) Groupe de sept partis politiques -G7,

RD Congo -Afrique Centrale -Liste non exhaustive des détenus politiques et d'opinion à libérer dans le cadre du dialogue politique national inclusif en République démocratique du Congo - Kinshasa / Paris, le 26 Août 2016 -
Contact Siège du Comité des Observateurs des Droits de l'Homme-CODHO: En France: CODHO, C/M. Ngulu M.
C.-7 Allée des Tanneurs, - 94250 GENTILLY, Ile-de-France - Tél:+33(0)7 54 15 39 55 - Email:
codho.france@gmail.com, Association Loi du 1^{er} juillet 1901 en France --SIREN/SIRET : 803564152 00012-
R.N.A : W943000666-Publiée au Journal Officiel - No d'annonce : 2301 - Paru le : 17/12/2005 - No de parution : 20050051 - En RD Congo : CODHO, Immeuble Veve Center, 2 rue Bongandanga, Quartier Anciens Combattants, Commune Kasa-Vubu, Ville Kinshasa, RD Congo.Email : codho_kinshasa@yahoo.fr -
nsiliuanda_codho@yahoo.fr

1. Moise Katumbi Chapwe, G7

II.1.f) Engagement pour la Citoyenneté et le Développement -ECIDE

1. Kahindo W. Axel, ECIDE

II.1.g) Résistants Combattants du Kongo-RCK

1. Jean-Martin Sali Mbongenge, RCK

2. Blandine Diafuta, RCK

II.1.h) Alliance Des Forces Congolaises-AFC

1. Fanfan Longa Fuamba, AFC

2. Jean-Paul Rukengwa, AFC

3. Serge Kusanika, AFC

II.1.i) Lisanga,

1. Rolan Mena,

II. 1.j) Mouvement pour la Révendication de la Vériré des Urnes-MRVU

1. Colonel John Tshibangu (depuis le 19/08/2012)

II.2. Leaders des Organisations de la société civile

Des leaders et membres de 5 organisations de la société civile suivantes feraient l'objet de recherches par les autorités de la RD Congo à raison de leurs activités de promotion et de protection des droits de l'homme. Il s'agit de:

II.2.a) Comité des Observateurs des Droits de l'Homme - CODHO

01.N'Sii Luanda Shandwe, CODHO

02.Kalume Mutombo John, CODHO

03.Katula Kampinga Charly, CODHO

04.Nguba Luanda Adrien, CODHO

05.Lwanche Mapenzi, CODHO

06.Luanda Bahani Justine, CODHO

07.Munihire Asinge Asi, CODHO

08.Kitsa Kipfumba, CODHO

09.Kahunga Munihire Anne-Marie, CODHO

10.Mirimo Luanda, CODHO

11.Mukambile Anicet, CODHO

RD Congo -Afrique Centrale -Liste non exhaustive des détenus politiques et d'opinion à libérer dans le cadre du dialogue politique national inclusif en République démocratique du Congo - Kinshasa / Paris, le 26 Août 2016 -
Contact Siège du Comité des Observateurs des Droits de l'Homme-CODHO: En France: CODHO, C/M. Ngulu M.
C.-7 Allée des Tanneurs, - 94250 GENTILLY, Ile-de-France - Tél:+33(0)7 54 15 39 55 - Email:
codho.france@gmail.com, Association Loi du 1^{er} juillet 1901 en France --SIREN/SIRET : 803564152 00012-
R.N.A : W943000666-Publiée au Journal Officiel - No d'annonce : 2301 - Paru le : 17/12/2005 - No de
parution : 20050051 - En RD Congo : CODHO, Immeuble Veve Center, 2 rue Bongandanga, Quartier Anciens
Combattants, Commune Kasa-Vubu, Ville Kinshasa, RD Congo.Email : codho_kinshasa@yahoo.fr -
nsiliuanda_codho@yahoo.fr

II.2.b) Mouvement citoyen Filimbi

1. Floribet Anzuluni, Filimbi
2. Yangu Kiakwama, Filimbi
3. Franck Otete, Filimbi

II.2.c) Ministère de la Restauration à partir de l'Afrique noire -MIRA,

1. Paul Joseph Mukungubila Mutombo, MIRA
2. Esther Mukungubila, MIRA

II.2.d) Ligue des Electeurs -LE

1. Nsapu Mukulu Paul, LE

II.2.e) Organisations à base communautaires -OAC

1. Pélagie Beby Mbole, OAC
2. Nacha Matondo Nzomambu, OAC
3. Elly Mongi Masudi, OAC

II.3. Des membres du pouvoir judiciaire recherchés pour leur indépendance

1. Chantal Ramazani Wazuri, présidente du Tribunal de Paix de Lubumbashi/ Kamalondo
2. Christian Nyindu, greffier du Tribunal de Paix de Lubumbashi / Kamalondo
3. Un X, autre greffier du Tribunal de Paix de Lubumbashi/ Kamalondo

III. DETENUS POLITIQUES ET D'OPINION EN RD CONGO

Les membres de l'équipe de CODHO ont identifié des détenus politiques et d'opinion à Kinshasa et à Lubumbashi (au sud-est du pays).

III.1. DETENUS POLITIQUES ET D'OPINION A KINSHASA

Des détenus politiques et d'opinion à Kinshasa ont été enregistrés, non seulement dans les deux prisons Makala et Ndolo, mais aussi dans les geôles de l'Agence nationale de Renseignements (ANR) et celles de l'Etat-major de renseignements militaires (EMRM).

III.1.1. Détenus politiques et d'opinion des prisons Makala et Ndolo à Kinshasa

III.1.1. A. Détenus politiques:

Outre les membres et chefs de certains groupes et rébellions armés, victimes de la non application équitable de la Loi n° 014/006 du 11 février 2014 portant amnistie pour faits insurrectionnels, faits de guerre et infractions politiques, les détenus politiques identifiés par CODHO sont membres de 7 partis et regroupements politiques. Il s'agit de:

III.1.1. A.a- Armée de Résistance Populaire-ARP

1. Kikudi Bwal'Emband Raphaël, ARP
2. Mbenza Mwanza Léon, ARP
3. Muniama Nzungu Gautier, ARP
4. Kisiri Matondo Korando, ARP

III.1.1.A.b-Démocratie Chrétienne -DC,

1. Eugène Diomi Ndongala, DC

III.1.1.A.c-Solidarité Congolaise pour la Démocratie et le Développement -SCODE

1. Jean-Claude Muyambo Kyassa

III.1.1.A.d-Groupe de sept partis politiques -G7

1. Yannick Kibinda Mukuba, proche de G7
2. Franck Mwashila, proche de G7
3. Idi Sefu, proche de G7

III.1.1.A.e-Mouvement de Libération du Congo - MLC

1. Gérard Mulumba Kongolo, MLC
2. Bakamba Ekenze Christian, MLC

III.1.1.A.f- Union des Républicains -UR

1. Norbert Luyeye, UR et ses six proches,

III.1.1.A.g- Union pour la Nation Congolaise - UNC

1. Victor Tesongo, UNC

III.1.1.A.h-Détenus politiques du procès Laurent D. Kabila à la Prison Makala à Kinshasa

Le 16 janvier 2001, vers 13h30, le président de la République Laurent-Désiré Kabila est abattu dans son bureau de trois balles, par l'un de ses gardes du corps, Rachidi Kasereka. Il sera lui-même tué quelques minutes plus tard par l'aide de camp du président, le colonel Eddy Kapend. Selon les témoignages, le principal complice, qui attendait le meurtrier dans une voiture à l'extérieur du palais présidentiel, réussit à prendre la fuite. S'ensuit alors une gigantesque rafle dans l'entourage du président défunt. Le CODHO estime que les 38 détenus encore vivants doivent être immédiatement libérés et indemnisés par l'Etat congolais. Même si le Cour d'Ordre militaire (COM), a été dissolute, la justice militaire congolaise doit être mise aux normes d'un Etat de droit pour qu'un procès équitable puisse être rouvert, ou que le président de la République décide par grâce présidentielle de la libération de tous ces détenus, étant entendu qu'ils ont passé plus de 15 ans derrière les barreaux à l'issue d'un procès inique.

Ces détenus ont été condamnés dans le procès de l'assassinat du président Laurent-Désiré Kabila, arrêtés en 2001 et condamnés par la Cour d'Ordre Militaire -COM en 2003:

En plus, la Cour d'Ordre militaire - COM a été une juridiction d'exception de triste mémoire qui a été mise en place par le nouveau régime du 17 mai 1997, issu de la victoire militaire de la rébellion de l'Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération du Congo -AFDL, pour juger ceux qu'ils ont qualifié de subservifs ou opposants contre ces nouvelles autorités. Dans le cas du procès sous examen, il en reste en détention les personnes suivantes :

01. Eddy Kapend Irung, peine de mort,
02. Constantin Nono Lutula, peine de mort,
03. Georges Leta Mangasa Salakoso, peine de mort,
04. Alphonse Mutindo, peine de mort,
05. Gordon Kunda Ndalabo, peine de mort,
06. Itongwa Ngirinda Echo, peine de mort,
07. Roger Amisi Bakuka, peine de mort,
08. Jean Chiribagula Mulume, peine de mort,
09. Djodjo Mukanirwa Nyampeta, peine de mort,
10. Fils Murhanzi Burume, peine de mort,
11. Richard Yav Ditend, peine de mort,
12. Bosco Kitamuka Bitanda, prison de perpétuité,
13. William Bilolo Kabinku Kadiku, prison de perpétuité,
14. Ildephonse Depho Balungwe Birhashirwa, prison de perpétuité,

15. Pascal Marhegane Bishanvu, prison de perpétuité,
16. Yves Kizito Kompanyi, prison de perpétuité,
17. Césaire Muzima Mwenyezi, prison de perpétuité,
18. Théodore Basole Baziraboba, prison de perpétuité,
19. Munganga Ndjaki, prison de perpétuité,
20. Kashindi Mubone Elias Kumy, prison de perpétuité,
21. Marcellin Chikuru Chambu Chumusa, prison de perpétuité,
22. Jimmy Bisimwa Chubaka, prison de perpétuité,
23. Kibonge Mulumba Theobard, prison de perpétuité,
24. Gervais Baguma Safari, prison de perpétuité,
25. Bernard Bahaya Maheshe, prison de perpétuité,
26. Emmanuel Ndongo Kahilu Emma, prison de perpétuité,
27. Prosper Kabumba Kabwika Kisezera, prison de perpétuité,
28. John Bompengo, prison de perpétuité,
29. Maurice Mississipi Kasongo, perpétuité,
30. Mechack Luhunga Maître, 20 ans de prison,
31. Kot Diur Alain, 20 ans de prison,
32. Nelly Ngoy Twite, 20 ans de prison,
33. Silva Fiamma Silvain, 20 ans de prison,
34. Jean-Claude Kimwanga Mbayo, 20 ans de prison,
35. Kanya Nyange Jean-Jacques, 20 ans de prison,
36. Oscar Mayembe, 20 ans de prison,
37. Maurice Kolokota Singa, 20 ans de prison,
38. François Lukombo Nkani, 20 ans de prison.

A.i-Victimes de la non application équitable de la Loi n° 014/006 du 11 février 2014 portant amnistie pour faits insurrectionnels, faits de guerre et infractions politiques

Au moins quatorze membres et chefs des groupes armés de l'Est du pays sont détenus à la prison de Ndolo à Kinshasa et devraient bénéficier de l'application la loi d'amnistie du 11 février 2014, mais ils victimes de discrimination du fait d'une application selective de la loi. Il s'agit de:

01. Gustave Bagayamukwe Tadji, Union des Forces Révolutionnaires du Congo, UFRC,
02. Michel Mbonekube wa Kahule (Professeur), Cartel des Patriotes Congolais, CPC
03. Zébédée Grégoire Bitha Nyumbakwingo, Cartel des Patriotes Congolais, CPC
04. Michaël Mbonekube Wa Kahule, Cartel des Patriotes Congolais, CPC
05. René Kahukula Musumbuko, Cartel des Patriotes Congolais, CPC

06. Willy Sebatware Kiyana (Sous-Lieutenant), Alliance pour la Libération de l'Est du Congo, ALEC
07. Hilaire Paluku Kombi (Lieutenant-colonel), Armée des Patriotes Congolais, APC
08. Janvier Mumbere Bali (capitaine), Armée des Patriotes Congolais, APC
09. Paluku Bwanasula (capitaine), Armée des Patriotes Congolais, APC
10. André Ngoy Wa Ngoy alias Mobutu (Lieutenant), l'Union des Patriotes Congolais pour la Paix, UPCP,
11. Serge Bitho Basirwa (Colonel), Conseil supérieur pour la paix, CONSUP,
12. Jean-Pierre Karhanga Biyoyo,
13. Watuta Kikukama Martin alias Général Mugugu Eyadema, Groupe armé Raïa Mutomboki,
14. Kamanzi Ntibiramira Munaziri, alias Hitimana Ntiramira, Saddam Edmond Ringo, Mouvement du 23 Mars, M23.

B) Détenus d'opinion à la prison Makala à Kinshasa:

Les détenus d'opinion identifiés à la prison Makala sont membres des deux organisations suivantes de la société civile:

III.1.1.B.a-Luttre pour le Changement -LUCHA

1. Bienvenu Matumo, LUCHA,
2. Héritier Marcel Kapiteni, LUCHA,
3. Frédéric Bauma Winga alias Fred, LUCHA,
4. Yves Makwambala Ma-N'Siamfumu alias Lemak, LUCHA.

III.1.1.B.b- Société civile de Kisangani -SOCIKIS

1. Eric Kikunda, SOCIKIS
2. Firmain Yangambi, SOCIKIS

III.1.1.B.c-Synergie Congo Culture et Développement - SCCD

1. Christopher Ngoyi Mutamba (Synergy Congo Culture et Développement -SCCD) détenu depuis 21 janvier 2015 à Kinshasa;

III.1.1.B.d- Mouvement citoyen, « Il est Temps RDC - Qatrième Voie

1. Jean-Marie Kalonji (Quatrième Voix).

III.1.2. Détenus politiques des geôles de l'Agence Nationale de Renseignements (ANR) et de l'Etat-major de Sécurité Militaire à Kinshasa

Les détenus politiques ont été identifiés dans les geôles de l'Agence Nationale de Renseignements (ANR) et celles de l'Etat-major de Sécurité Militaire. Ces détenus sont membres des trois partis politiques suivants:

III.1.2.a-Union des Nationalistes Fédéralistes du Congo Kyungu - UNAFEC/Kyungu

1. Kabulo Simbi Zazou, UNAFEC/ Kyungu
2. Kalenga Kinyago Kakoko, UNAFEC/ Kyungu

III.1.2.b-Mouvement de Libération du Congo - MLC

1. Tayanyi Ngbebe Marie-Jeanne, MLC

III.1.2.c-Union de Jeunes Patriotes Sacrifiés/ Kadogo -UJPS

1. Sankara Kinyata Abdoul, UJPS
2. Malubunyi Kaloba John Israël, UJPS.

III.2. DETENUS POLITIQUES ET D'OPINION A LUBUMBASHI (SUD-EST DU PAYS)

Des détenus politiques et d'opinion ont été identifiés à la prison de Kasapa et dans les geôles de l'Agence nationale de Renseignements -ANR à Lubumbashi, province du Haut-Katanga.

III.2.1- Détenus politiques et d'opinion dans la prison de Kasapa au Haut-Katanga

III.2.1.A.Détenus politiques :

Les détenus politiques identifiés à la prison de Kasapa et dans les geôles de l'Agence nationale de Renseignements -ANR sont membres de deux partis et regroupements politiques à Lubumbashi, province du Haut-Katanga. Il s'agit de:

III.2.1.A.a-Union des Nationalistes Fédéralistes du Congo Kyungu - UNAFEC/Kyungu

- 01.Kazadi Bukasa, UNAFEC/Kyungu
- 02.Kapenda Bupe, UNAFEC/Kyungu
- 03.Kabemba Luhembe, UNAFEC/Kyungu
- 04.Masangu Umba, UNAFEC/Kyungu
- 05.Tshibwabwa Kabongo, UNAFEC/Kyungu
- 06.Nkulu Kisambwa, UNAFEC/Kyungu
- 07.Kalonji Mukeba, UNAFEC/Kyungu

08. Mbav Kabwand, UNAFEC/Kyungu
09. Twite Kalumba, UNAFEC/Kyungu
10. Kabwishe Mwenye Yousouf (refugié burundais proche de l'UNAFEC/Kyungu)
11. Kabala Mulimba Olivier, UNAFEC/Kyungu
12. Mulumba Mutombo, UNAFEC/Kyungu
13. Ngongo Kasongo Joseph, UNAFEC/Kyungu

III.2.1.A.b-Groupe de sept partis politiques - G7

1. Huit Mulongo Kalonda, proche du G7
2. Marie Kamona, greffière au Tribunal de Paix de Lumbumbashi/ Kamalondo.

III.2.2- Détenus politiques dans les geôles de l'Agence Nationale de Renseignements (ANR) à Lubumbashi au Haut-Katanga

A. Détenus politiques

Les détenus politiques dans les geôles de l'Agence Nationale de Renseignements (ANR) à Lubumbashi identifiés par CODHO sont membres de l'UNAFEC/ Kyungu. Il ns'agit de:

a- Union des Nationalistes Fédéralistes du Congo Kyungu - UNAFEC/Kyungu

1. Lwembe Munika Lumbic, proche de l'UNAFEC.
2. Kapenda Lemal, UNAFEC/Kyungu.

IV. LEVER LES MESURES INTERDISANT DES CHAINES DE RADIO ET TV PROCHES DES LEADERS DE L'OPPOSITION POLITIQUE

IV.1. A KINSHASA

1-Radio Lisanga Télévision (RLTV), de Roger Lumbala, interdite de fonctionner depuis le 6 septembre 2012 ;

2-«Congo News», un journal proche de l'opposition paraissant à Kinshasa, qui a été assiégué, lundi 15 septembre 2014, par un groupe d'agents de l'Agence nationale de Renseignements (ANR). Ces agents ont scellé les portes de ce journal jusqu'à ce jour.

IV.2. A BENI, province du Nord-Kivu

1-Radio Liberté Beni (RALIB), appartenant à l'opposant Jean-Pierre Bemba et émettant à Beni, dans la province du Nord-Kivu, fermée depuis le 14 novembre 2014.

IV.3. A LUBUMBASHI (Sud-Est du pays)

- 1-Radiotélévision Lubumbashi JUA (RTLJ), dans la province du Haut-Katanga, une chaîne de Jean-Claude Muyambo, ancien cadre de la mouvance présidentielle, passé dans l'opposition, fermée depuis le lundi 24 novembre 2014.**
- 2-Nyota TV et 3-la Radiotélévision Mapendo, deux médias appartenant à monsieur Moïse Katumbi Chapwe, ancien Gouverneur de l'ex province du Katanga, et candidat déclaré du G7 au poste de Président de la République, dont les signaux d'émission ont été brusquement coupés le 28 janvier 2016.**
- 4-La Voix du Katanga, propriété de monsieur Gabriel Kyungu wa Kumwanza, ancien collaborateur du Président Kabila et actuellement membre de l'opposition du G7. Son média a été fermé depuis le vendredi 11 mars 2016.**

V. LES PRINCIPAUX GROUPES ARMES DANS L'EST DE LA RD CONGO

D'aucuns pourraient se demander pourquoi la présence des principaux groupes armés de l'Est du Congo sur la présente liste. Non seulement c'est l'exigence de l'inclusivité dudit dialogue politique national, mais aussi ces groupes armés sont à la fois la cause et la réponse au défi sécuritaire qui se pose de manière permanente dans cette partie du pays, notamment pendant les opérations de vote. Qui sont-ils et où opèrent-ils? Ces groupes armés sont de deux catégories: les nationaux et les étrangers:

V.1. Les principaux groupes armés étrangers:

1. L'Armée de résistance du Seigneur / Lord's Resistance Army -LRA: provinces de Bas-Uélé et Haut-Uélé;
2. Forces démocratiques Alliées /Armée Nationale de Libération de l'Ouganda /Allied Democratic Forces / National Army for the Liberation of Uganda- ADF/ NALU: Province du Nord-Kivu;
3. Les Forces Démocratiques de Libération du Rwanda- FDLR: provinces du Nord-Kivu et Sud-Kivu;
4. Conseil National pour le Renouveau et la Démocratie- CNRD (dissidence des FDL): provinces du Nord-Kivu et Sud-Kivu;
5. Les Forces Nationales de Libération (Burundi)- FLN: province du Sud-Kivu.

V.2. Les principaux groupes armés nationaux:

Province de Tshopo:

1. Groupe armé Maï-Maï Thoms à Yabale-Congo, à Yalingo, à Yomayi, à Bafamundu en territoire de Kailo, dans dans le parc de la Lomami, et à Lowa, dans le territoire d'Ubundu en territoire d'Opala;

Province de l'Ituri:

2. La Force de résistance patriotique de l'Ituri (FRPI);
3. Groupe armé Maï-Maï Simba dans le groupement Mabutuo, en territoire de Mambasa;
4. Groupe armé Maï-Maï Manu à Bandegaïdo, en territoire de Mambasa.

Province du Nord-Kivu:

5. L'Alliance des patriotes pour un Congo libre et souverain (APCLS) à Kilambo, Lukweti, Pinga et Mweso en territoire de Masisi.
6. Groupe armé Maï-Maï Nyatura (essentiellement des hutus congolais) à Kibabi, Katoyi, et Buabo, en territoire de Masisi et à Nyamilima à Rutshuru.
7. Les rebelles Maï-Maï Raïa Mutomboki du groupe Mirage dans le Groupement Bakonjo dans le territoire de Walikale.
8. Groupe armé « John Love » de Nyanzale et Bwalanda en chefferie de Bwito, territoire de Rutshuru.
9. L'Union des Patriotes Congolais pour la Paix (UPCP) du Général Lafontaine à Bunyantenge et à Miyeva et sur l'axe Bingi-Kasugho au Sud du territoire de Lubero, d'Etabe, en territoire de Mambasa.
10. Groupe Maï-Maï Cheka ou Nduma Defense of Congo (NDC) de Cheka à Pinga en territoire de Walikale.
11. Groupe Maï-Maï Guidon ou Nduma Defense of Congo (NDC) de Guidon à Kibua et Kembe en territoire de Walikale

Province du Sud-Kivu:

11. Groupe armé Raïa Mutomboki à Lukala à Kigulube, à Mulungu et à Tshonka en territoire de Shabunda,
12. Groupe armé Maï-Maï Yakutumba dans la forêt de Ngandja, sur la presqu'île d'Ubwari, à Lubomo et à Mwayenga, en territoire de Fizi (Sud-Kivu).
13. Groupe armé Maï-Maï Lofombo à Kizebula dans le groupement de Bashimwenda Ier, territoire de Mwenga,
14. Groupe armé Mai-Mai Nyatura dans la partie Sud-ouest de Lumbishi, et dans le groupement de Bunyakiri en territoire de Kalehe,
15. Groupe armé Maï-Maï Raïa Mutomboki dans la plaine de la Ruzizi, les localités de Nyanzale, Ruhubu, Kabumenge, Katwenge, Bubamba, Kibanga, Kahanda en territoire d'Uvira.

Province du Maniema:

16. Groupe armé Maï-Maï Simba à Amalasa, Omaimbeya, Mukwanyama, Obolongo, Songolo, Tungi, Tingitingi et Otiakase;

Province de Tanganyika:

17. Groupe armé Maï-Maï à Kazumba le long du le lac Tanganyika.

Province du Haut-Katanga:

18. Groupe armé Maï-Maï à Busafa et Kalera, en territoire de Mitwaba.

Province du Nord-Kivu:

19. L'Alliance des patriotes pour un Congo libre et souverain (APCLS) à Kilambo, Lukweti, Pinga et Mweso en territoire de Masisi.

20. Groupe armé Maï-Maï Nyatura (essentiellement des hutus congolais) à Kibabi, Katoyi, et Buabo, en territoire de Masisi et à Nyamilima à Rutshuru.

21. Les rebelles Maï-Maï Raïa Mutomboki du groupe Mirage dans le Groupement Bakonjo dans le territoire de Walikale.

22. Groupe armé « John Love » de Nyanzale et Bwalanda en chefferie de Bwito, territoire de Rutshuru.

23. L'Union des Patriotes Congolais pour la Paix (UPCP) du Général Lafontaine à Bunyantenge et à Miyeva et sur l'axe Bingi-Kasugho au Sud du territoire de Lubero, d'Etabe, en territoire de Mambasa.

24. Groupe Maï-Maï Cheka ou Nduma Defense of Congo (NDC) de Cheka à Kibua et Kembe en territoire de Walikale.

Province du Sud-Kivu:

11. Groupe armé Raïa Mutomboki à Lukala à Kigulube, à Mulungu et à Tshonka en territoire de Shabunda,

25. Groupe armé Maï-Maï Yakutumba dans la forêt de Ngandja, sur la presqu'île d'Ubwari, à Lubomo et à Mwayenga, en territoire de Fizi (Sud-Kivu).

26. Groupe armé Maï-Maï Lofombo à Kizebula dans le groupement de Bashimwenda Ier, territoire de Mwenga,

27. Groupe armé Mai-Mai Nyatura dans la partie Sud-ouest de Lumbishi, et dans le groupement de Bunyakiri en territoire de Kalehe,

28. Groupe armé Maï-Maï Raïa Mutomboki dans la plaine de la Ruzizi, les localités de Nyanzale, Ruhubu, Kabumenge, Katwenge, Bubamba, Kibanga, Kahanda en territoire d'Uvira.

Province du Maniema:

29. Groupe armé Maï-Maï Simba à Amalasa, Omaimbeya, Mukwanyama, Obolongo, Songolo, Tungi, Tingitingi et Otiakase;

Province de Tanganyika:

30. Groupe armé Maï-Maï à Kazumba le long du lac Tanganyika.

Province du Haut-Katanga:

31. Groupe armé Maï-Maï à Busafa et Kalera, en territoire de Mitwaba.

VI. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Le Comité des Observateurs des Droits de l'Homme (CODHO), afin de permettre des conditions favorables et en réponse à l'un des préalables que pose l'ensemble de partis de l'opposition politique et des organisations de la société civile, recommande instamment:

A-Au Conseil de sécurité des Nations Unies :

1-poursuivre tout son appui à monsieur Edem Kodjo, le Facilitateur désigné pour le dialogue politique national inclusif en République démocratique du Congo;
2-ordonner la révision de la stratégie d'intervention des troupes de la MONUSCO ainsi que de la Brigade d'intervention qui sont devenues quasi inéfiques face à la menace en présence et au massacre récurrent contre des civils dans les provinces de l'Est de la RD Congo, notamment dans la région de Beni;
3-élargir le mandat de la MONUSCO à la surveillance du processus électoral et la certification des resultants, et ce pour tous les scrutins.

B-A la Commission de l'Union africaine :

1-poursuivre tout son appui à monsieur Edem Kodjo, le Facilitateur désigné pour le dialogue politique national inclusif en République démocratique du Congo, et
2-maintenir sa sérénité quant aux agitations politiques de tout bord concernant le mandat du Facilitateur;

C-Au Facilitateur du Dialogue politique national inclusif en République démocratique du Congo:

1-de menager aucun effort pour rassurer les participant potentiels de sa neutralité, son objectivité et sa bonne foi dans l'exercice de son mandat;

2-de rester en permanence à l'écoute de toutes les parties prénantes au dialogue politique national inclusif avec équité et sans aucune forme de discrimination ni préjugés;

3-de permettre la participation de toute la société civile par des délégués des membres de chacun des bureaux de coordination de 25 provinces du pays et la ville de Kinshasa;

D- A la MONUSCO et à la Brigade d'intervention:

1-de révoir urgément leurs stratégies d'intervention pour protéger les civils, qui ne répondent plus à leur mandat respectifs, après les massacres à répétition des civils à Beni, Lubero et Rutshuru dans la province du Nord-Kivu, et

2-d'apport leur appui significatif vivant la participation des principaux chefs des groupes armés au dialogue politique national inclusif, notamment le déplacement, la sécurité et au séjour à Kinshasa, depuis leurs fiefs respectifs jusqu'à Kinshasa et, leur retour.

E-Au gouvernement et aux Cours et Tribunaux de la République démocratique du Congo de bien vouloir :

Concernant les personnes recherchées

1-prendre des mesures globales urgentes et publiques visant à rassurer les personnes recherchées par les forces de sécurité et/ou poursuivies par la justice pour des faits politiques et/ou d'opinion, dont les noms se trouvent ou non sur la présente liste;

Concernant les personnes détenues

2-s'acquitter de leur devoir respectif de libérer tous les détenus politiques et d'opinion à Kinshasa et à Lubumbashi;

Concernant les chaînes de radio et de télévision interdites d'émettre parce que leurs propriétaires sont des leaders politiques de l'opposition

3-léver les mesures interdisant aux radios et télévisions d'émettre et au journal de paraître, pour des faits politiques ou d'opinion, notamment toutes les chaînes et le quotidien précités à Kinshasa, à Beni et à Lubumbashi;

Concernant l'application de la loi d'amnistie du 11 février 2014

4-appliquer avec équité et sans aucune forme de discrimination la Loi n° 014/006 du 11 février 2014 portant amnistie pour faits insurrectionnels, faits de guerre et infractions politiques, notamment en faveur des anciens membres des groupes armés et groupes rebelles qui ont signé, à la demande du gouvernement, "l'Acte d'engagement";

Concernant les groupes armés dans les provinces de l'Est du pays

5-inviter des chefs ou des délégations de haut niveau des groupes armés nationaux et leur faciliter le transport et le séjour à Kinshasa éventuellement, après les avoir rassuré publiquement de leur sécurité, en vue de leur participation du dialogue politique national inclusif;

6-intensifier les attaques contre les groupes armés étrangers et associer des volontaires civils locaux dans les opérations de collecte des renseignements dans la région, et maintenir un couloir permettant la rédition des éléments de ces groupes;

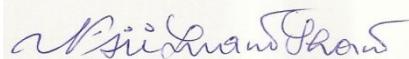
Concernant les détenus du procès Laurent-Désiré Kabila à la prison Makala de Kinshasa.

8-Etant donné que chacun de ces détenus a été condamné d'une part par la COM, une juridiction d'exceptions sans degré d'appel, et d'autre part qu'aucune personne de ces détenus n'a été condamné pour des faits d'assassinat de Laurent-Désiré Kabila, mais plutôt pour des faits politiques, pour certains, et pour des faits bénins des infractions de droit commun, pour d'autres, d'autre part, le CODHO demande instamment la réouverture du procès ou une mesure de grâce présidentielle étant entendu que le détenus ont déjà passé plus de 15 ans derrière le barreau.

F- Aux partis et regroupements politiques et organisations de la société civile :

1-de maintenir la poursuite des négociations jusqu'au bout dans le cadre du Comité préparatoire en vue d'obtenir des réponses aux préalables posés pour une participation efficiente au Dialogue Politique National Inclusif.

Fait à Paris/ Kinshasa, le 26/08/2016.



Maître N'Sii LUANDA SHANDWE
Président CODHO